

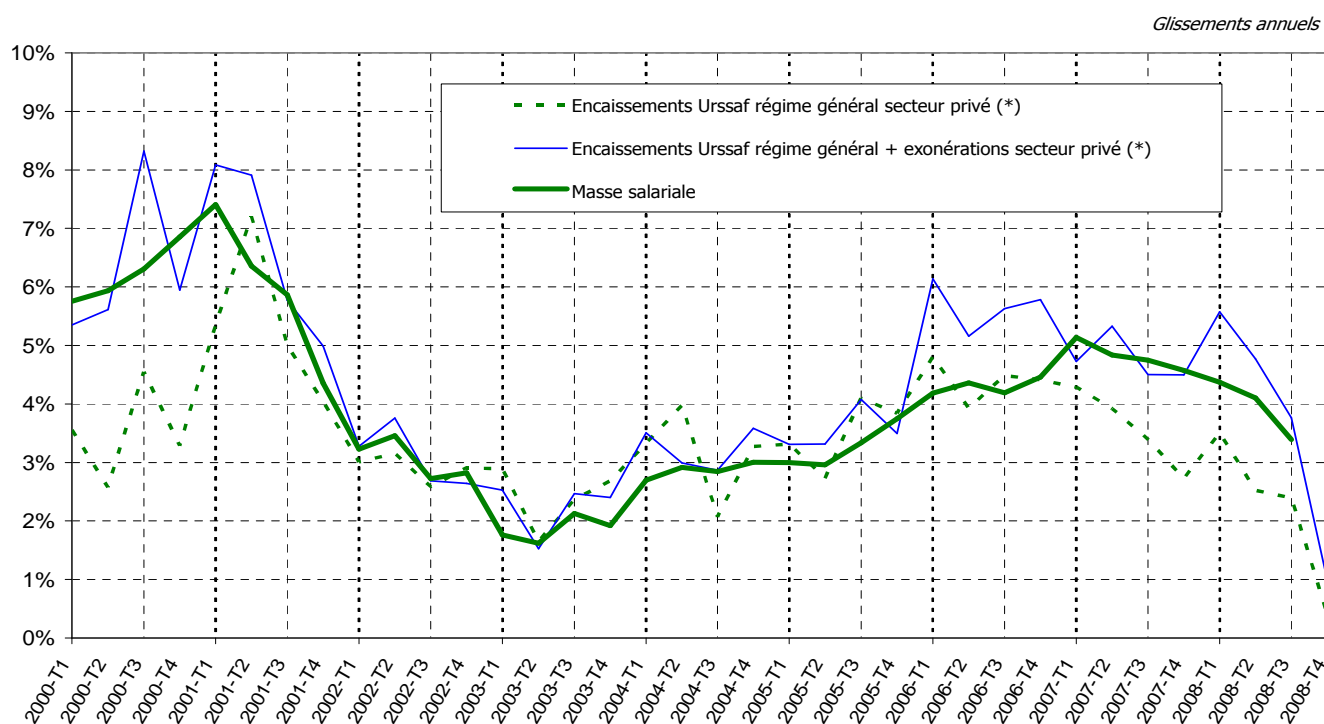


Point d'information trimestriel sur la situation financière du Régime Général

Cette publication vise à rassembler les principales informations disponibles en cours d'année sur la situation financière du régime général. Elle présente un certain nombre d'indicateurs de recettes et dépenses du régime général ainsi qu'un bilan des créances du régime général sur l'Etat, sur la base des dernières données connues. Ce document est publié chaque année en février, mai et novembre.

MASSE SALARIALE ET ENCAISSEMENTS

Evolution des encaissements des URSSAF et de la masse salariale du secteur privé



(*) décalés d'un mois, estimés sur le dernier mois

Source : ACOSS / base SEQUOIA ; champ : régime général cotisants privés.

Note de lecture : La progression des encaissements du secteur privé dépend principalement du rythme de l'assiette (masse salariale), de l'évolution des exonérations et des changements de législation (variation de taux notamment). L'agrégat "encaissements+exonérations" est conceptuellement le plus proche de l'assiette, mais peut s'en écarter ponctuellement. Par exemple en 2006, il diverge de l'évolution de la masse salariale en raison des hausses de cotisation intervenues au 1^{er} janvier (retraite et accidents du travail). La zone entre traits fins et pointillés illustre l'impact des exonérations sur l'évolution des encaissements.

La croissance des encaissements du régime général sur le secteur privé s'est très fortement ralentie à la fin de l'année 2008. Sa progression en glissement annuel est tombée à **0,4 %** au 4^{ème} trimestre 2008. L'agrégat « encaissements + exonérations » a augmenté de **1 %** sur la même période.

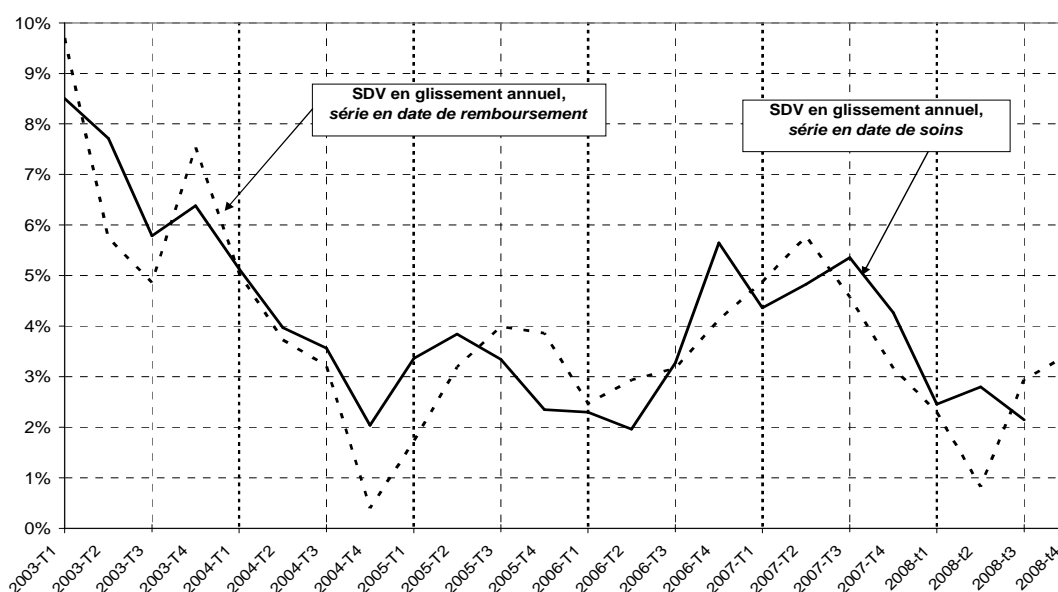
ASSURANCE MALADIE & AT-MP

Soins de ville

Les soins de ville comprennent les honoraires des professionnels de santé libéraux et les prescriptions (médicaments, indemnités journalières, transports, etc..).

Ils représentent 32 % des charges des branches maladie et AT-MP du régime général en 2007.

Source : CNAM



La série en date de remboursement est constituée à partir des dépenses remboursées au cours du mois par les caisses primaires d'assurance maladie et les sections locales mutualistes de métropole. La série en date de soins comptabilise les dépenses relatives aux soins effectués au cours de chaque mois. Les deux séries sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.

En date de soins, l'augmentation des soins de ville en glissement annuel était de **2,1 %** au 3^{ème} trimestre 2008 (données corrigées des jours ouvrés).

En date de remboursement, les soins de ville ont augmenté de **2,7%** sur l'ensemble de l'année 2008 (données brutes) : leur progression est de 2,5% pour les honoraires médicaux et dentaires, de 6,0% pour ceux des auxiliaires médicaux et de 5,6% pour les indemnités journalières ; les dépenses de médicaments sont en baisse de 0,1%. La croissance des remboursements s'est accélérée au 4^{ème} trimestre 2008, avec un glissement annuel de **3,4%** en données corrigées des jours ouvrés.

RETRAITE

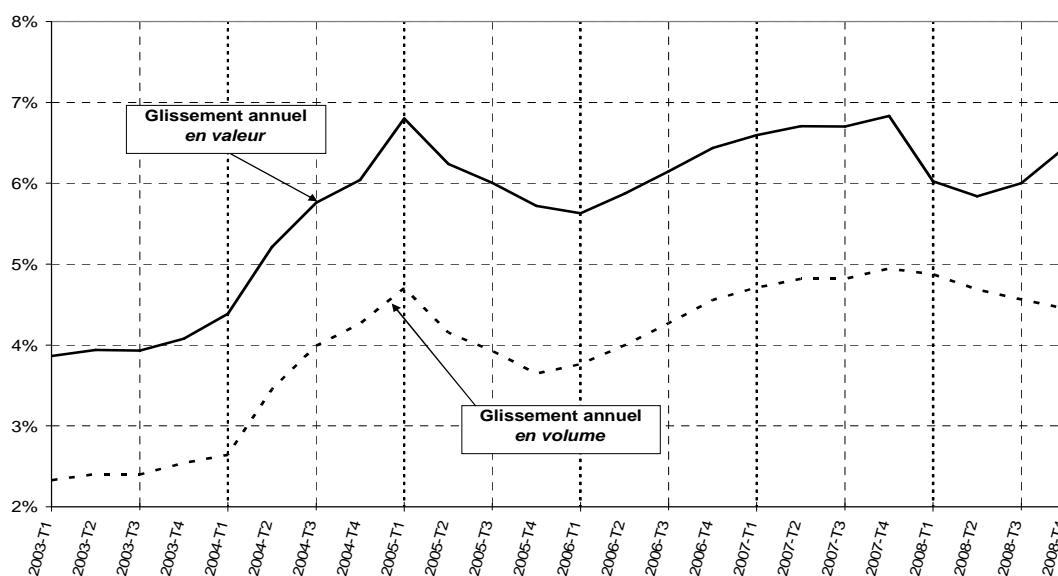
Pensions de retraite de droit direct

Les pensions de droit direct sont constituées des retraites personnelles, hors majorations et avantages non contributifs.

La série « en volume » est corrigée de l'effet des revalorisations annuelles.

Elles représentent 74 % des charges de la branche vieillesse du régime général en 2007.

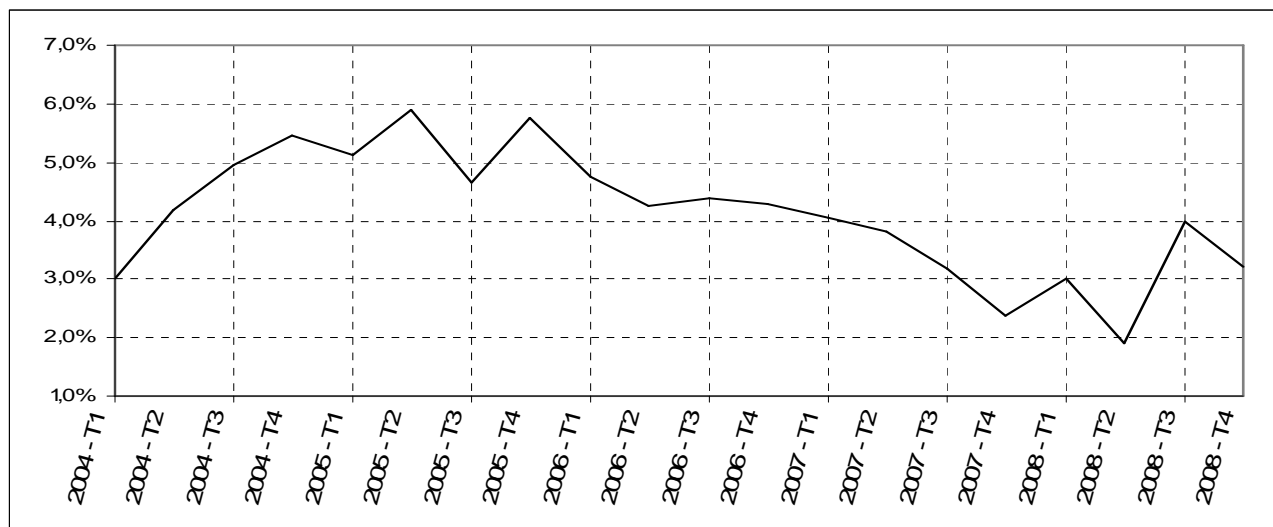
Source : CNAV (champ Métropole + DOM).



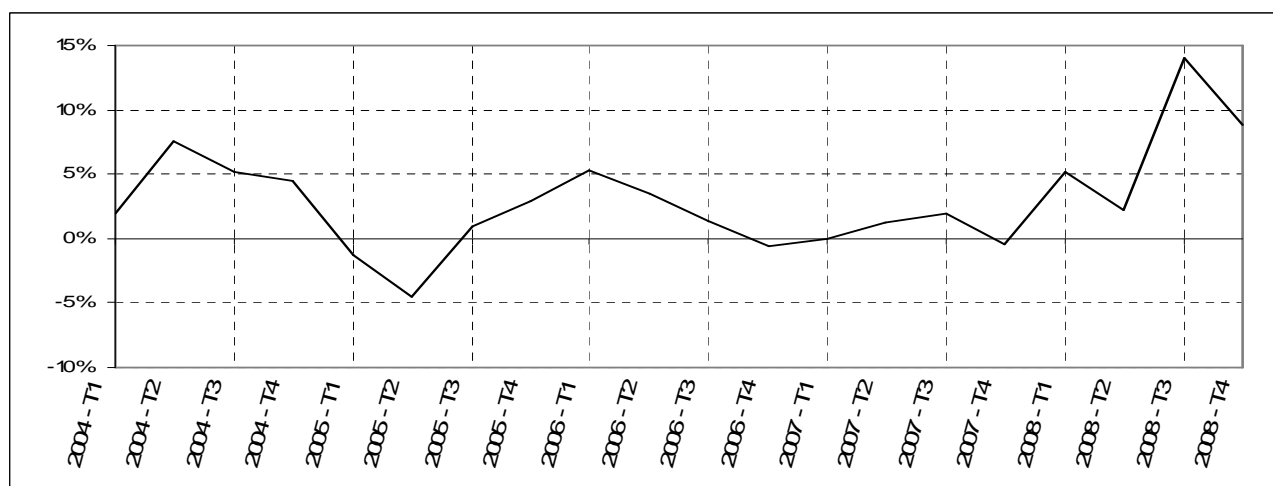
Les pensions de droit direct ont augmenté de **6,4%** en glissement annuel (soit +4,5 % en volume) au 4^{ème} trimestre 2008 et de **6,1%** sur l'ensemble de l'année 2008. L'accélération de la progression des prestations retraite en valeur constatée en fin d'année 2008 tient notamment à la revalorisation exceptionnelle de 0,8 point intervenue en septembre dernier.

FAMILLE

Prestations familiales



Aides au logement



Source : CNAF

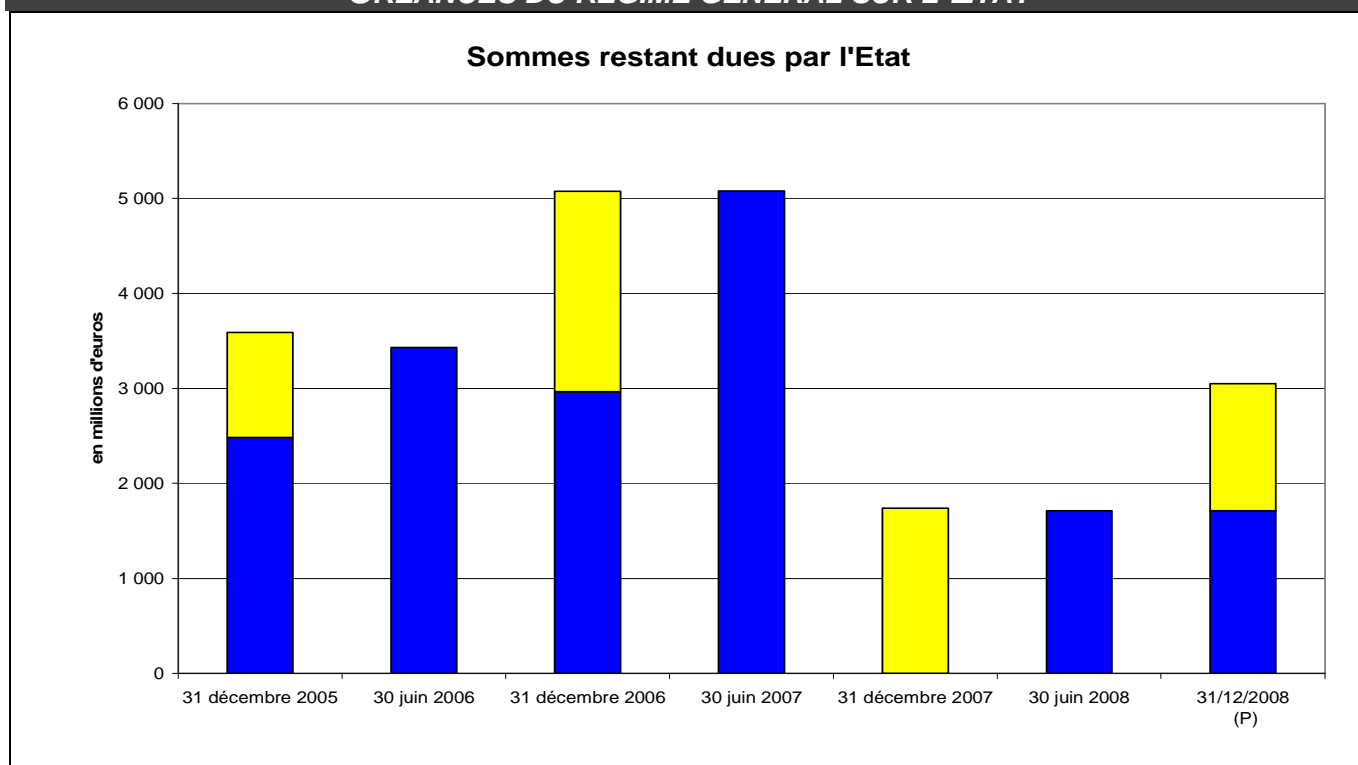
Les données en glissement annuel représentées graphiquement (champ métropole + DOM) sont constituées :

- pour les prestations familiales, des montants versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des AF, CF, ASF, APJE, APE, adoption, PAJE, API, AAH, AES, APP, de l'AFEAMA, de l'AGED et de l'ARS. Ces prestations représentent 60% des charges de la CNAF en 2007.
- pour les aides au logement, des montants mensuels versés par les caisses d'allocations familiales (CAF) au titre des ALF, APL et ALS.

Au 4^{ème} trimestre 2008, les prestations familiales versées par les CAF (hors régimes d'entreprises et régimes agricoles) augmentent de **3,2%** en glissement annuel et de **3,0%** sur une année complète mobile. Les aides au logement, y compris celles qui sont à la charge de l'Etat (l'ALS et une partie de l'APL), augmentent globalement de **8,9%** en glissement annuel et de **7,4%** sur une année complète mobile.

La forte progression des prestations familiales et des aides au logement au 3^{ème} et au 4^{ème} trimestre tient notamment au décalage de la date de révision des paramètres de ressources du 1^{er} juillet 2008 au 1^{er} janvier 2009 (cf. Point d'information trimestriel de novembre dernier).

CREANCES DU REGIME GENERAL SUR L'ETAT



- Créances nouvelles
- Créances des exercices antérieurs

Lecture : Sont présentées les sommes qui, à la date indiquée, restent dues par l'Etat au régime général au titre des exercices clos. Au 31 décembre 2005, les dettes de l'Etat au titre des exercices 2004 et antérieurs représentaient ainsi 2,5 Md€ et celles au titre de l'exercice 2005 s'élevaient à 1,1 Md€ (soit un total de 2,6 Md€). Au 30 juin 2006, les dettes au titre de l'exercice 2005 et des exercices antérieurs atteignaient 3,4 Md€.

NB : Les variations de créances du régime général sur l'Etat n'ont d'impact sur le déficit du régime qu'à travers l'évolution des montants de charges financières qui peuvent en résulter.

Source :

- Etat semestriel prévu à l'article 17 de la loi organique du 2 août 2005 et ACOSS-DSS pour l'estimation au 31/12/2008.
- Les créances en fin d'année correspondent à la situation constatée en trésorerie au 31 décembre de laquelle ont été soustraits les montants versés en janvier dans le cadre de la loi de finances rectificative de l'exercice concerné.

Après l'opération d'apurement réalisée en octobre 2007, la dette de l'Etat s'est reconstituée en partie en 2007 et, dans une mesure un peu moindre, en 2008.

Au 31 décembre 2008, en prenant en compte les versements intervenus en janvier 2009 en application de la loi de finances rectificative pour 2008 (0,2 Md€ au titre des exonérations ciblées et 0,5 Md€ au titre des prestations), le montant dû par l'Etat au régime général au titre de 2008 est estimé à environ 1,3 Md€.

Les sommes dues par l'Etat au régime général s'élèveraient donc à fin 2008 à **3,0 Md€** se décomposant de la façon suivante :

- 2,3 Md€ au titre de la compensation des exonérations ciblées de cotisations sociales (dont 867 M€ au titre de 2008) ;
- 0,7 Md€ au titre des remboursements des prestations et autres dispositifs pris en charge par l'Etat (dont 472 M€ au titre de 2008).

En 2008, les régimes autres que le régime général ont pour leur part bénéficié d'un apurement de leurs créances sur l'Etat à hauteur de 753 M€.

Définitions

Les évolutions en « *glissement annuel* » sont obtenues en comparant le niveau observé sur un trimestre avec celui observé sur le même trimestre de l'année précédente.

Les évolutions en « *année complète mobile* » sont calculées en comparant la somme des quatre derniers trimestres connus avec la somme des quatre trimestres précédents.